

Baromètre sécurité routière du mois de DECEMBRE 2007

Les résultats présentés dans ce baromètre reposent sur un système de remontées rapides et ne sont que des chiffres provisoires, les résultats annuels définitifs ne sont connus que vers le mois de juin de l'année suivante

	accidents				tués				blessés			
	2007	2006	variation		2007	2006	variation		2007	2006	variation	
janvier	49	44	11,4%	↗	7	3	133,3%	↗	64	56	14,3%	↗
février	40	44	-9,1%	↘	1	4	-75,0%	↘	61	62	-1,6%	↘
mars	56	44	27,3%	↗	4	4	0,0%	=	79	65	21,5%	↗
avril	56	36	55,6%	↗	12	3	300,0%	↗	76	45	68,9%	↗
mai	57	48	18,8%	↗	4	5	-20,0%	↘	94	72	30,6%	↗
juin	62	74	-16,2%	↘	4	8	-50,0%	↘	83	96	-13,5%	↘
juillet	74	75	-1,3%	↘	7	10	-30,0%	↘	103	96	7,3%	↗
août	59	58	1,7%	↗	8	5	60,0%	↗	74	78	-5,1%	↘
septembre	63	64	-1,6%	↘	6	10	-40,0%	↘	78	85	-8,2%	↘
octobre	51	50	2,0%	↗	8	2	300,0%	↗	67	64	4,7%	↗
novembre	31	46	-32,6%	↘	2	1	100,0%	↗	37	59	-37,3%	↘
décembre	34	38	-10,5%	↘	0	9	-100,0%	↘	43	45	-4,4%	↘
Total	632	621	1,8%	↗	63	64	-1,6%	↘	859	823	4,4%	↗

Commentaires : Un recul de 1,5% de la mortalité routière en 2007

Le bilan mensuel de sécurité routière pour décembre 2007 est remarquable : aucune personne décédée cette année contre 9 en 2006. C'est la première fois depuis plus de 15 ans (février 1992) que la Haute-Savoie n'enregistre aucun accident mortel sur la route durant un mois.

Les bons résultats relevés en décembre 2007 (34 accidents corporels, 43 blessés, font de décembre le mois le moins accidentogène après novembre) confirment l'amélioration constatée sur le second semestre 2007 (313 accidents contre 331 en 2006, - 5,7%; 31 tués contre 37, - 19%; et 402 blessés contre 427, - 6,8%).

L'amélioration constatée durant le second semestre 2007 contraste avec un 1er semestre au bilan chiffré calamiteux : - 3% de personnes décédées, - 2,2% d'accidents, - 14% de blessés, sur les 6 derniers mois de 2007.

Au final, 2007 compte 632 accidents (contre 621 en 2006), ayant causé le décès de 63 personnes (contre 64 en 2006) et blessé 859 personnes (contre 823 en 2006).

La Préfecture appelle chaque conducteur à rester, en toute circonstance, auteur au quotidien de la sécurité routière, en respectant scrupuleusement les règles du Code de la Route.

A compter du 1^{er} janvier 2005, afin d'harmoniser nos définitions avec celles de nos principaux voisins européens, les définitions des gravités ont changé : une victime d'un accident de la route est recensée comme tuée si elle décède sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident (au lieu de six jours jusqu'à fin 2004). Par ailleurs, ce sont les victimes hospitalisées plus de 24 heures (appelées hospitalisées) qui sont recensées à la place des victimes hospitalisées plus de six jours (appelées auparavant blessés graves). Les remontées rapides sont donc maintenant déclinées en A,T,B,H (accidents, tués, blessés dont blessés hospitalisés), directement comparables aux résultats de 2005.

Retrouvez des données plus complètes aux adresses suivantes :

www.haute-savoie.pref.gouv.fr
www.haute-savoie.equipement.gouv.fr